Avis de convocation / avis de réunion

CONVOCATIONS

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CŒUR DE REGIONS

Société civile de placements immobiliers à capital variable
Siège social : 29, rue Vernet - 75008 PARIS
843 750 746 R.C.S. Paris
(la « **SCPI** »)

AVIS DE CONVOCATION
AU SECOND TOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 JUILLET 2021

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale Mixte de la SCPI Cœur de Régions, qui s'est tenue le 29 juin 2021 à 14 heures, l'Assemblée Générale n'a pu valablement délibérer sur les résolutions à titre ordinaire et extraordinaire, faute d'avoir atteint le quorum requis.

Les associés de la SCPI Cœur de Régions sont donc convoqués pour un second tour le :

Mardi 20 juillet 2021 à 11H00 au 29, rue Vernet 75008 PARIS

En Assemblée Générale Mixte, en vue de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes et rapport annuel ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
- Approbation des valeurs de la part (valeur comptable, valeur de réalisation, valeur de reconstitution) ;
- Approbation des conventions intervenues entre la SCPI CŒUR DE REGIONS et la Société de Gestion ;
- Autorisation à la Société de Gestion de contracter des emprunts et accorder des garanties ;
- Rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification de l'article 7 (capital social – capital social statutaire) des statuts de la SCPI ;
- Modification de l'article 24 (CONSEIL DE SURVEILLANCE - nomination et rémunération) des statuts de la SCPI ;
- Pouvoirs pour les formalités.

La Société de Gestion

SOGENIAL IMMOBILIER